

La Cléry des moulins s'en va-t-en guerre

La Cléry est dans le collimateur de la DDT45. Dans le cadre de l'application d'une politique d'État de « renaturation » des cours d'eau, la petite rivière et sa vallée pourraient bien être très profondément bouleversées. Les premiers menacés sont les moulins – ils sont 35 sur 43 km ! –, qui se retrouveraient les pieds à sec. Mais la résistance s'organise...

► Samedi, à Saint-Hilaire-les-Andréis, ils étaient une grosse soixantaine, réunis par l'ABC (Association du Bassin de la Cléry), autour d'un même sujet qui les alarme : des projets d'arrêtés préfectoraux qui d'une part décrochent plusieurs moulins de la Cléry de leur droit d'eau ; et qui d'autre part, pour l'ensemble des moulins, exigent une levée des vannes de novembre à avril...

Fabrice Bassot, président de l'ABC, souligne le caractère d'urgence de la situation : « Les services de la DDT45 m'ont informé qu'il y aurait zéro négociation sur le texte d'ouverture des vannes. On a quinze jours ».



Avec l'ouverture totale des vannes durant six mois de l'année, la Cléry va-t-elle se retrouver quasiment à sec ?

Certains n'ont encore reçu aucun courrier

Quatre moulins sont directement menacés par la suppression du droit d'eau, d'autres ont reçu un PV de non-conformité administrative... Fabrice Bassot souligne la brutalité de la démarche : « Ces décisions préfectorales ont été prises, nous dit-on, suite à des visites faites sur site en août 2017. Aucun propriétaire n'en a jamais été averti, aucun n'a jamais reçu aucun rapport... En plein été, on a reçu des courriers avec 15 jours pour y répondre. Mais actuellement, certains n'ont encore rien reçu ! »

Les conséquences sur la Cléry seront selon le président de l'ABC les suivantes : « L'ouverture des vannes de tous les moulins engendrera la baisse de niveau sur les 3/4 du parcours... Plus d'eau à pomper pour les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs craignent avec raison un traumatisme pour la faune, les riverains sont angoissés car ils voient bien les conséquences sur leurs propriétés. En cas de pollution soudaine, l'impact sera très grave. De même, si arrivait une es-

pèce animale invasive, on la retrouverait vite partout ».

Une pétition... et le soutien de l'EPAGE

L'ABC cherche donc un maximum de soutiens : une pétition est lancée, les maires – dont étonnamment, aucun n'était présent à la réunion – seront appelés à se positionner.

Par téléphone, Benoît Digéon, président de l'EPAGE du bassin du Loing, a donné à Fabrice Bassot son soutien total. La position de Lionel de Rafélis,

maire de Saint-Hilaire, village d'où s'organise la résistance, président de la 3CBO et vice-président de l'EPAGE, est plus contrastée : « M. de Rafélis n'était pas là à notre réunion. Cette absence a déçu les participants ; il était en congés. Dans un courrier, il me répond que la méthode de l'État et le manque de dialogue sont à déplorer, mais qu'il est d'accord avec les directives », confie Fabrice Bassot, qui rencontrera prochainement le sénateur Sueur et Frédéric Néraud, vice-président du Conseil départemental.

Comme dans la Nièvre ?

Quelle serait l'issue positive envisageable ? « Dans la Nièvre, un protocole de travail commun a été trouvé entre les moulins et la DDT, qui prend en compte tous les usages de la rivière. Occupons-nous ensemble de la qualité de l'eau. C'est ça la priorité. », explique Fabrice Bassot, qui envisage, si le dialogue ne prend pas, d'aller au tribunal administratif, « Deux avocats travaillent pour nous, dont le plus pointu dans le domaine des moulins en France. »



Vers une levée des vannes de novembre à avril